

CCAS DE CAMBRAI
LISTE DES DÉLIBÉRATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 11 heures 00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

N°	TITRE	VOTE
141	Finances – Ouverture de crédits 2026 pour le Budget Principal.	Autorise à l'unanimité l'ouverture de crédits 2025.
142	Finances – Modification du Règlement Budgétaire et Financier du Budget Principal.	Adopte à l'unanimité la modification du RBF.
143	Finances – Subvention d'équilibre et avance 2025.	Adopte à l'unanimité la subvention d'équilibre et l'avance 2025.
144	Finances – Décision Modificative n° 2 du Budget Principal.	Adopte à l'unanimité la DM n° 2 du Budget Principal.
145	Finances – Décision Modificative n° 2 du Budget Annexe du Centre Communal de Santé.	Adopte à l'unanimité, avec deux abstentions la DM du CCDS.
146	Finances – Affectations des résultats des Budgets Annexes.	Adopte à l'unanimité les affectations des résultats des Budgets Annexes.
147	Finances – Sinistre Responsabilité Civile – Demande de prise en charge.	Décide à l'unanimité de rembourser l'intéressé suite au sinistre.
148	Immobilier – Cessions de terres	Décide à l'unanimité et favorablement les cessions de baux de terre.
149	Social – Approbation de la convention Ville/CCAS relative à l'exercice des missions Petite Enfance et à l'organisation du Service Public Petite Enfance (SPPE).	Décide à l'unanimité d'approuver la convention Ville/CCAS relative à l'exercice des missions Petite Enfance et à l'organisation du Service Public Petite Enfance (SPPE).
150	Social – Autorisation de dépôt de dossier d'autorisation de Service Autonomie à Domicile (SAD mixte).	Approuve à l'unanimité le dépôt du dossier d'autorisation du SAD mixte auprès de l'ARS et du Conseil Départemental.
151	Personnel – Accord collectif – Prévention de l'exposition aux facteurs de risques professionnels.	Autorise à l'unanimité la création d'un Budget Annexe spécifique pour la fusion du SAD et du SSIAD et de créer une régie de recettes.
		Adopte à l'unanimité l'accord collectif de prévention aux facteurs de risques professionnels conformément au Code du Travail.